

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 18 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 5 AVRIL 2022

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, LAURENT Éric

Absents excusés : PETIT Damien qui a donné pouvoir à BOUILLET Kevin
THIEVENT Christiane

Secrétaire de séance : CART Odile

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2021 de la commune
- 2) Approbation de compte de gestion 2021 du comptable
- 3) Affectation des résultats 2021
- 4) Vote des taxes locales 2022
- 5) Vote du budget primitif 2022
- 6) Communauté de Communes : désignation d'un délégué CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- 7) Étude de devis
- 8) Tarifs assainissement
- 9) Location logements communaux
- 10) Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1)Vote du compte administratif 2021 de la commune

Il est présenté par la responsable de la commission finances par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	202 882,46 €		
Dépenses de fonctionnement :	158 144,02 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 44 738,44 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 130 236,64 €
		Résultat de fonctionnement clôturé :	+ 174 975,08 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	72 228,00 €		
Dépenses d'investissement :	77 876,45 €		
		Résultat de l'exercice :	- 5 648,45 €
		Résultat antérieur reporté :	- 29 948,05 €
		Résultat d'investissement clôturé :	- 35 596,50 €

Résultat définitif : + 139 378,58 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Michelle MARESCHAL, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

2) Approbation du compte de gestion du comptable 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2021.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion de la commune pour l'année 2021, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

3) Affectation des résultats 2021

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2021 au budget 2022, soit :

139 378,58 euros affectés au compte R 002 excédent reporté de fonctionnement et

35 596,50 euros affectés **prioritairement** au compte 1068 afin d'apurer le déficit d'investissement.

4) Vote des taxes locales 2022

Sur proposition du maire, le Conseil municipal **décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de référence** des deux taxes communales, soit :

taxe foncière (bâti)	42,80 % (intégrant le taux départemental de 24,36%)
taxe foncière (non bâti)	24,10 %

Le produit fiscal attendu pour 2022 est de 97 054 €.

Comme chaque année, les bases d'imposition des différentes taxes sont actualisées par l'État en fonction de l'inflation.

Ainsi même si la commune n'augmente pas ses taux, les contribuables verront leurs impôts fonciers augmenter.

Afin de lutter contre la rétention foncière et inciter les propriétaires à vendre leurs terrains nus constructibles, le conseil réfléchit à mettre en place une majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties constructibles.

5) Vote du budget primitif 2022

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2022 pour la commune ainsi présenté.

	proposition 2021 en €	réalisation 2021 en €	proposition 2022 en €
DEPENSES	565 937,00	265 968,52	692 150,00
Dépenses de fonctionnement	339 404,00	158 144,02	316 738,00 dont 124 886 € de virement à l'investissement
Dépenses d'investissement	226 533,00	107 824,50	375 412,00
RECETTES	565 937,00	405 347,10	692 150,00
Recettes de fonctionnement	339 404,00	333 119,10	316 738,00 375 412,00 dont 124 886 € de virement du fonctionnement
Recettes d'investissement	226 533,00	72 228,00	
EXCEDENT GLOBALISE		139 378,58	

6) Communauté de Communes : désignation d'un délégué CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Le conseil désigne à l'unanimité **Michelle MARESCHAL, déléguée CLECT** à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

7) Étude de devis

Suite à l'accord de subvention de la région (1 500 €), le conseil accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise **RVS informatique** suivants :

- **1 560 € TTC** pour l'achat d'un ordinateur portable avec écran plat supplémentaire
- **834 € TTC** pour l'achat d'un vidéoprojecteur

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **SAS TP SAILLARD** d'un montant de **19 031,16 € TTC** pour la création d'un mur en enrochement Chemin de Feule.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'**ONF** d'un montant de **4 606,80 € TTC** pour l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre des parcelles de reboisement suite au plan de relance (parcelles 20 et 21).

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'**ONF** d'un montant de **1 662 € TTC** pour le montage et le suivi d'un dossier de subvention pour la réfection du chemin montant au bois.

Le conseil accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise **BREGAND BOIS** d'un montant de **4 440 € HT** pour l'achat du bois de la parcelle 4r.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis **d'Agro Service** d'un montant de **1 237,20 € TTC** pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique.

8) Tarifs assainissement

Afin que le budget eau/assainissement s'équilibre sans virement du budget communal, le conseil, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs** (inchangés depuis 2018) comme suit :

- **Abonnement semestriel 26,68 € (25,41 € auparavant), soit une augmentation de 5 %**
- **Consommation 1,66 €/m³ d'eau consommée (1,58 €/m³ auparavant) soit une augmentation de 5 %.**

9) Location logements communaux

Suite à la réception le 9 mars 2022 d'un courrier recommandé de M. CAPPUCCIO Anaël, locataire du logement situé au-dessus de la Mairie, **le conseil accepte à l'unanimité de lui réduire son préavis à 2 mois**, sous réserve que le logement soit libéré et remis en état (peinture cuisine).

10) Questions diverses

1^{er} mai 2022 : Il est rappelé aux jeunes qui feront les « Mai » qu'ils ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des propriétés privées.

De plus, il y a tous les ans des problèmes de dégradation lorsque du matériel est transporté.

Merci de faire attention à cela.

Remerciements : Le Maire donne lecture d'un courrier de la Croix Rouge/Panier Arboisien pour remercier la commune de son soutien (don de 100 €)

INFORMATIONS

Grottes des Moidons : Offres d'emplois juillet ou août 2022 : Employé(e) Polyvalent(e) :

Les grottes des Moidons proposent aux étudiants plusieurs postes pour la saison estivale 2022.

Principales missions : accueillir et accompagner les visiteurs et/ou assurer le service de l'espace petite restauration.

Pour les candidatures, merci d'envoyer un CV et une lettre de motivation à contact@grottesdesmoidons.com

Dates à retenir :

Jeux des 4 villages : samedi 11 juin 2022 à Grozon.

Nuits (Re)Belles 2022 : samedi 9 juillet 2022 à Pupillin (repas et concert)

Manœuvre de pompiers :

Dans le cadre de la préparation à la lutte contre les feux de végétations, le service départemental d'incendie et de secours du Jura mettra en place une session de formation qui se déroulera le **6 mai 2022** sur le secteur de Poligny. Ils seront amenés à circuler sur la commune.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 19 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Odile CART